



BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE CHAMPDENIERS



MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Nous ne pouvons organiser notre traditionnelle rencontre pour les Vœux du Maire puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances. En revanche, je tenais à m'adresser à vous afin que nous puissions ensemble faire un retour sur cette année 2020 si particulière.

Elle a, en effet, été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. De nombreuses familles ont été touchées et certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches. Nous leur apportons tout notre soutien dans ces épreuves.

Ces confinements sont arrivés avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité. Le conseil municipal a alors tenté de briser tout isolement avec toutes les forces vives existantes sur notre commune, centre socio, retraités, bénévoles, etc...

Ainsi, les personnes âgées ont particulièrement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de se couper des relations qui ponctuent leur quotidien et certaines personnes ont été totalement désorientées. Je tiens à souligner le travail exemplaire des équipes de notre EHPAD de

la Résidence du Parc qui ont été très présentes auprès de tous nos résidents.

Le conseil municipal a mis en place toutes les mesures sanitaires pour que les écoles puissent accueillir les élèves comme le souhaitait le gouvernement. Grâce à la parfaite collaboration avec les équipes pédagogiques, nous avons relevé ce challenge et réussi à accepter l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Nous savons combien le port du masque, mais également les distances à respecter et les changements de rythme scolaire ont été difficiles à suivre par les enfants, les parents, ainsi que les enseignants.

Nous avons, bien entendu, une pensée toute particulière pour les commerces de notre commune. Certaines enseignes ont pu rester ouvertes et ont pendant le confinement permis à notre commune d'être un lieu de vie tout en étant un lieu de réapprovisionnement. Nous les remercions bien chaleureusement de leur implication

L'écrivain et aviateur français Antoine de Saint-Exupéry a écrit : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.* »

Ainsi, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021, une bonne santé pour vous et vos proches, le retour de vos projets et un avenir heureux.

dans ce changement d'intensité dans leur activité. D'autres, au contraire, ont dû fermer pendant de longues semaines. Nous espérons qu'ils ont pu faire de belles ventes pendant la fin du mois de novembre et au mois de décembre. Nous encourageons, bien entendu, tous les habitants à faire leurs achats dans les commerces de la commune afin de soutenir nos commerçants.

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes dans l'incertitude et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Alors, je vous demande au nom de toute la commune de bien respecter les gestes barrière et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez.

En cette fin d'année, je souhaite que nous soyons tous solidaires et que la commune que nous formons tous ensemble soit un lieu de réconfort et d'espoir.

Alain CAPELLE
Maire de Champdeniers

Quelques mois compliqués et une équipe renouvelée !



Parfois, les évènements s'enchaînent naturellement et c'est en prenant un peu de recul que l'on mesure l'impact de ces derniers. Faisons un petit focus sur la vie des services techniques sur ces deux dernières années

Début 2019, Francis Lucas et Jacky Guignard quittent la Commune pour une retraite bien méritée, l'équipe technique passant alors de 5 à 3 agents.

En mai 2019, Christophe Bonifet, travaillant à trois quart temps pour la Résidence du Parc, est muté à temps complet sur la Commune. Ils se retrouvent à 4.

En mars 2020, Sébastien Bluteau

et Victor Fazilleau laissent le Service Public pour rejoindre le secteur privé. L'équipe descend à 2 agents. Le confinement s'installe, au moment même où de nouveaux élus doivent « logiquement » prendre leurs nouvelles fonctions. Elus dont le mandat est reporté... avec un recrutement forcément différé.

A la reprise « normale » d'une vie communale faite de gestes barrières, la Commune a priorisé le nettoyage et désherbage des rues et des abords du bourg en faisant appel au chantier d'insertion de Saint-Maixent, l'AISM.

Ce qui nous a permis, dans un deuxième temps, d'engager les

travaux de broyage et d'élagage.

Mi-août, est arrivée Ophélie ROCHE, spécialisée en espaces verts et qui apporte une touche féminine à l'Équipe Technique. Tony MOREAU rejoint l'équipe au 1er octobre, après quelques semaines concluantes d'intérim. L'équipe est enfin au complet.

Vous nous direz que, mine de rien, il manque un agent, non ? Pas tout à fait. Les élus travaillent à une mutualisation active entre communes, mais aussi entre services de la commune puisque certaines tâches, auparavant effectuées par Francis Lucas aujourd'hui retraité, seront dévolues à des agents du service périscolaire. Tout se met donc en place, doucement et différemment.



Ophélie ROCHE

Bibliothèque

Sophie Malicot a rejoint l'équipe en septembre 2019 et a pris en charge notre Bibliothèque. C'était une volonté du précédent mandat d'ancrer cet espace sur le territoire, avec un temps dédié à son fonctionnement plus important. Pari réussi puisque Sophie a pris ses marques, remanié les rayons, rafraîchi les livres et entamé une pro-

fonde refonte des différents secteurs livresques. Malgré la crise sanitaire, la fréquentation de la bibliothèque perdure et de nouveaux abonnés se profilent. Les locaux méritent une bonne rénovation, certes (et c'est déjà en réflexion...), mais n'hésitez pas à venir découvrir ce secteur culturel sympathique de la Commune !



Départ du secrétaire général, Covid et réorganisation !

Au 1^{er} mars, **Pascal Guignard**, secrétaire général de la Commune, partait en congés avant de prendre définitivement sa retraite au 1^{er} août 2020. Une page se tourne.

Edith Tanghe, en charge de la comptabilité et de la paie, prend alors ses nouvelles fonctions pour enchaîner directement la gestion de la crise sanitaire et l'arrivée des nouveaux élus. Un vrai challenge avec une réorganisation de l'équipe administrative.

En effet, **Béatrice Chevallier** quitte l'accueil de la mairie pour reprendre la partie urbanisme précédemment gérée par Pascal

Guignard, ainsi que toute la partie des arrêtés. Elle maîtrise ce domaine, au travers notamment de son mi-temps instructeur urbanisme à la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Claudie Russeil, à l'accueil, reprend la partie des élections en plus de ses missions actuelles (état-civil, administratif courant, gestion de la station passeports & cartes d'identité, etc) et **Pascale Trouvé**, fraîchement arrivée au 1^{er} avril 2020, prend une partie de la comptabilité générale, la gestion des logements du CCAS ainsi que les missions d'accueil et certaines permanences de la station passeports.

C'est un premier pas ; un gros travail d'archivage et de réorganisation se profile pour tendre vers plus de modernité. Les missions des unes et des autres évolueront encore afin de trouver une dynamique équilibrée d'équipe.

Quant à la crise sanitaire, les ordinateurs ont été changés et le personnel administratif est prêt au télétravail si besoin !



La commune a choisi de renforcer les outils de communication à destination de la population. A ce titre, les élus ont décidé de mettre en place un système d'alerte SMS, permettant de prévenir la population par téléphone via SMS lors de la survenance de divers événements.

Si vous souhaitez recevoir ces alertes, nous vous invitons à compléter le formulaire de collecte ci-dessous.

Vos données personnelles seront traitées conformément à la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD).

Ainsi, vous pouvez choisir de vous inscrire à tout ou partie des listes de diffusion. Vous disposez également de droits sur les données personnelles que vous nous confiez. La manière de les exercer est détaillée en bas du formulaire.

Le formulaire papier est à retourner, de préférence dans une enveloppe fermée en mairie.

Si vous disposez d'une connexion internet (ordinateur ou smartphone) vous pouvez compléter ce formulaire directement en ligne en suivant ce lien :

<https://smsalerte.fr/1211>

ou en scannant le QRcode ci-contre.

Pour accéder au formulaire en ligne vous pouvez vous rendre sur <https://smsalerte.fr/1211>

ou scannez le QRcode ci-dessous à l'aide de votre smartphone :



Une équipe soudée, des agents investis !



Magali Meunier, directrice de l'accueil périscolaire, est maintenant présente sur tous les temps de garderie.

Cet aménagement était insuffisant pour répondre aux mesures sanitaires. Aurélien Aymon (en charge des locations de salle) et l'association AICM de Mazières en Gâtine renforcent les équipes pour l'entretien des locaux le soir, solution transitoire puisque, un jour prochain, nous l'espérons tous, les locations de salles reprendront !

Au printemps, nos 2 agents en charge de l'entretien extérieur des bâtiments de l'école, pourront aussi s'armer du souffleur, de la pelle et du seau pour nettoyer le bourg de Champdeniers, et venir en soutien au service technique !

C'est donc un choix fort des élus de conforter l'équipe scolaire et périscolaire en place.



La période Covid a permis de souligner l'entraide existante entre les agents de ce service. L'école accueillant les enfants prioritaires, trois agents principalement se sont relayées pour accueillir ces enfants. Christelle Guignard, Valérie Gadreau et Amélie Bouillé ont enchaîné la garderie du matin, du midi et du soir avec l'entretien des locaux.

A la reprise au 22 juin, chacun a repris ses marques avec une lourdeur d'organisation et de protocoles sanitaires..

L'année à peine terminée, il a fallu réorganiser en juillet le planning des agents pour la rentrée

de septembre, afin d'intégrer un entretien des locaux plus complet.

En août, un agent, Johanna Bodinier, a démissionné de ses fonctions. Les différents contrats des agents de l'école n'étant pas des temps pleins, les élus décident alors d'attribuer, dans la mesure du possible, ces heures aux autres agents. Cette augmentation des heures couvre le temps de l'agent démissionnaire, la mise en place des protocoles sanitaires et un temps le mercredi pour l'entretien extérieur des bâtiments de l'école, ce que faisait, tous les mercredis, Francis Lucas, aujourd'hui retraité. En parallèle,

L'agenda et ses aléas

Les associations poursuivent leur engagement pour proposer des manifestations en 2021 (ex : Bourse aux vêtements du 9 mars au 13 mars ou manifestation Les jardiniers du Paradis le 1^{er} mai entre autres organisés par l'association Partage ou encore les manifestations organisées par le comité des fêtes que vous trouverez en dernière page du bulletin)

Ces dernières sont invitées à renseigner, même à la dernière minute, leurs événements sur **[l'application IntraMuros](#)**.

Vous retrouverez l'agenda en format papier affiché devant la mairie, actualisé chaque semaine.



Champdeniers dans votre poche avec l'application IntraMuros

Afin de faciliter la vie des citoyens et usagers de notre territoire, en complément du site internet et de la page Facebook, la ville dispose dorénavant d'une application mobile dédiée à la vie quotidienne : [IntraMuros](#).

D'un simple clic, retrouvez l'essentiel de la vie de notre commune dans votre poche !

Que faire ce week-end à Champdeniers ? Que se passe-t-il autour de vous ? Quelles sont les initiatives locales ?

- ✓ **Événements, actualités** : Chez vous ou en déplacement d'un simple clic sur l'application mobile, découvrez les événements et les actualités de votre ville et aux alentours.
- ✓ **Associations et commerces** : Restez informé des actualités de votre association ou de votre commerce qui sont en mesure de communiquer en direct avec vous via un pop-up sur votre portable.
- ✓ **Services Mairie** : Nous vous donnons accès à l'annuaire de Champdeniers pour faciliter votre quotidien. Aidez-nous à accomplir notre mission. Nous vous donnons la possibilité d'interagir plus facilement avec les équipes municipales. Vous pouvez instantanément nous alerter, signaler un incident, une décharge sauvage, des dégradations etc... L'application vous permet de tenir informé les services techniques en renseignant une photo, le lieu et un descriptif rapide.
- ✓ **Alertes** : Au moindre imprévu ou information importante sur Champdeniers : nous vous enverrons des alertes en direct que vous pourrez recevoir sous forme de notifications sur votre téléphone (Risques météorologiques, incidents, informations importantes, des sondages...)

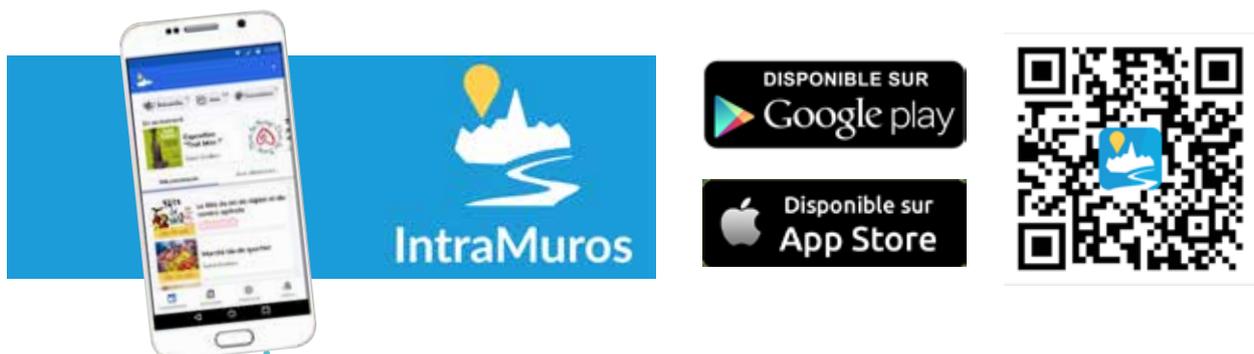
[IntraMuros](#) nous permet de communiquer sur notre territoire et bien au-delà. Elle permet aux habitants attachés à notre territoire mais ayant dû quitter la Commune de rester en lien avec nous.

[IntraMuros](#) a été adaptée pour la vie en milieu rural, identité même de Champdeniers.

Enfin, les informations sont toujours disponibles même si le réseau est inexistant car l'application met en mémoire ce qui est chargé, et se met à jour automatiquement lorsque vous l'ouvrez.

Vous aussi, testez cette application !

Téléchargement gratuit sur : App Store et Google Play ou en scannant ce QR Code





Liaison douce COURS – CHAMPDENIERS un projet d'hier et de demain !



Afin de mettre en synergie les deux communes proches d'à peine un kilomètre, mais surtout de répondre à un besoin des familles, cyclistes et randonneurs se rendant sur la Commune de Champdeniers, les élus des deux communes avaient, en 2019, porté un programme de cheminement piétonnier favorisant les déplacements en toute sécurité.

Chaque commune finançait donc sa partie.

Les deux nouvelles équipes, après étude du projet, convenaient que le projet se devait d'être « éclairé » dans tous les sens du terme, en permettant aux usagers de l'utiliser en toute période.

Le projet est donc à l'étude des deux côtés, avec un éclairage led, pour la partie de Champdeniers, le long du chemin rural de la Fontaine, au départ de l'impasse des acacias, jusqu'à la limite de la Commune de Cours.

Projet qui se déclinera pour 2021, si tout va bien !



1000 CHANTIERS le Département à nos côtés



Le Département s'est positionné rapidement en soutien aux communes et aux artisans locaux pour répondre à l'urgence d'une relance économique ; les communes de 1500 à 7000 habitants pouvaient déposer jusqu'à 5 chantiers d'une dépense maximale de 10.000 € HT par projet,

pour bénéficier d'une aide plafonnée à 5.000 € HT par chantier. Champdeniers a donc déposé 4 dossiers :

- ✓ la rénovation du portail du stade et des deux portails du cimetière qui a déjà été réalisée
- ✓ la rénovation de la toiture de l'entrée du bâtiment et des sanitaires de la salle Notre-Dame,
- ✓ le changement de deux portes de la salle des fêtes donnant sur la Grand'rue,
- ✓ le changement de la chaudière de l'ancienne école de Saint-Denis avec l'éclairage extérieur afin de remettre en valeur ce bâtiment.

C'est donc une enveloppe d'un peu moins de 40.000 € subventionnée à hauteur de 20.000 € qui est allouée pour ces quatre chantiers.



Des enfouissements de réseaux qui se profilent

Sur certaines zones du bourg, le réseau électrique date de plusieurs décennies et mérite d'être renforcé.

Le SIEDS (Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres) a programmé l'enfouissement des réseaux sur la route de Mazières pour l'année 2021, en lien avec Orange pour les réseaux téléphoniques. En parallèle, la Commune s'est associée à l'enlèvement des poteaux bétons et

le remplacement par des lampadaires leds plus modernes.

Cette opération, prise en charge à 100% par le SIEDS pour les réseaux électriques (73.046,92 € HT), nécessitera pour la Commune l'inscription à son budget 2021 du changement des luminaires et des réseaux de téléphonie pour un coût de 28.921,17 € HT., en complément d'une aide du SIEDS sur les lampadaires neufs de 7000 € HT.

Pour 2022, c'est du côté de la Place du Paradis que des travaux d'enfouissement de réseaux se programment. Les études sont en cours. Ce sera l'occasion, pour la Commune courant 2021, de réfléchir en même temps à un aménagement de cette place qui, lorsque la fête des fleurs l'envahit, prend comme un air de bien vivre en Gâtine...

NOUS, ÇA NOUS MANQUERA !



DES FUITES, DES FUITES, DES FUITES ...

Il pleut dans nos bâtiments. L'usure des lieux fait aussi son œuvre, c'est normal...

La Mairie a quelques soucis de plafond, de gouttières. La salle Notre-Dame (MPT) a une toiture qui fait peur. L'église perd ses ardoises, c'est déjà moins drôle. La bibliothèque laisse fuir le chauffage par ses portes et fenêtres.

La salle des fêtes, mon dieu la salle des fêtes, vaste sujet !

Arrêtons-nous là.

Il pleut dans nos bâtiments, oui, c'est tout un poème.

Une vaste expertise doit être faite ; c'est en cours. Au-delà des réparations à court terme, une grande réflexion et un vrai diagnostic doivent être menés afin de cibler les urgences, mais sur-

tout, de programmer une rénovation étalée au fil des années de notre mandat.

2021 sera donc une année de diagnostics et de programmation.

Cela tombe bien, les finances, certes saines de la Commune, ne permettaient pas d'engager de nouvelles dépenses avant 2022 ! Et puis, ne dit-on pas qu'après la pluie, vient le beau temps ?





Syndicat Intercommunal de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères

Information SICTOM - Régie des déchets

La facturation de la redevance d'enlèvement de vos déchets

L'utilisateur est tenu de signaler tout changement de sa situation avec les justificatifs nécessaires, dans un délai maximal de deux mois suivant l'événement générateur, actant le changement. Le changement de la composition intervient par exemple lors des cas suivants : naissance, départ d'une personne (du foyer), décès, déménagement...

La prise en compte des changements s'effectue selon la règle du prorata temporis, c'est-à-dire en fonction de la durée d'utilisation du service. Tout mois commencé étant dû.

Arrivée ou départ en cours d'année : la facturation est faite au mois. Tout mois commencé est dû.

Naissance : un bébé sera pris en compte à partir du mois qui suit sa naissance.

Décès : la redevance cessera à compter du mois précédent le décès de l'utilisateur.

Pièces justificatives :

L'utilisateur, pour justifier de son changement de situation et du bien-fondé de sa demande de modification du service rendu, doit produire des documents suffisamment probants, qui peuvent notamment être :

- ✓ Copie de l'acte de décès ou du certificat de naissance,
- ✓ Copie du jugement de divorce, nouveau justificatif de domicile nominatif,
- ✓ Copie de l'état des lieux de sortie du logement ou copie de l'acte de vente, copie du bail pour les locataires,
- ✓ Attestation contresignée par le maire justifiant des modifications du nombre de personnes dans le foyer,
- ✓ Copie du jugement pour la garde alternée,
- ✓ Copie de la facture d'eau et d'électricité pour la déclaration d'un logement vacant.

La régie SICTOM pourra faire remplir tout document permettant de compléter, modifier ou confirmer les renseignements nécessaires à la facturation de la redevance.

La facturation de la redevance est faite au semestre.

Pour plus de renseignements : au 05 49 06 81 45
ou service.orduresmenageres@valdegatine



Vous avez des questions sur la rénovation énergétique de votre logement ?

La « com-com » vous vient en aide...

Pour améliorer le confort thermique, réduire les dépenses de chauffage ou valoriser votre bien immobilier, il y a toujours de bonnes raisons de rénover une habitation.

Envisager des travaux de rénovation énergétique suscite toutefois beaucoup de questions : faut-il remplacer la chaudière ? L'isolation à 1 € est-elle une bonne ou mauvaise solution ? Quel matériau d'isolation choisir ? Ai-je droit aux aides financières ? Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?...

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, la communauté de communes du Val de Gâtine, a mis en place un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat.

Ce service d'information est assuré par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) : vous pouvez y **joindre directement un conseiller en énergie**.

Et pour davantage de proximité et bénéficier de conseils personnalisés des **permanences vous sont proposées sur tout le territoire de la communauté de communes** :

- Le 2^e mercredi matin du mois à Champdeniers au siège de la communauté de communes, place Porte-Saint-Antoine ;
- Le 2^e mercredi après-midi du mois à Coulonges sur l'Autize sur le site de la communauté de communes, 20 rue de l'épargne ;
- Le 2^e mardi matin du mois à la mairie de Mazières en Gâtine, Place des Marronniers ;

Pour une première information ou un rendez-vous lors d'une permanence, prenez contact avec le conseiller en énergie au 05 49 08 24 24.

RAPPEL IMPORTANT : Les services du CRER proposés par la communauté de communes, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants.

Nous ne cautionnons aucun démarchage à domicile (visite ou téléphone) proposant des travaux, des équipements ou des diagnostics énergétiques payants.

LES NOUVEAUTÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021 :

LE SERVICE EST OUVERT AU PETIT TERTIAIRE (COMMERCE, BUREAUX, SANTE, ENSEIGNEMENT, SERVICES...), PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET COPROPRIÉTÉS.

POSSIBILITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La communauté de communes Val de Gâtine a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val d'Egray lors du conseil communautaire du 23 juin 2020. Ce document de planification intègre les objectifs souhaités pour le territoire, les règles de constructibilité ainsi que les conditions d'occupation des sols.

Il s'applique donc sur la commune de Champdeniers.

En complément, le droit de préemption a été instauré sur les nouvelles zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser). Lors des transactions immobilières, le dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est nécessaire sur ces zones.

Egalement, l'édification des clôtures en bordure de rue est désormais soumise à déclaration préalable.

Le PLUi est consultable en version papier en mairie ou en ligne sur le site internet www.valdegatine.fr rubrique Vivre et habiter / Urbanisme

Questions pratiques :

Ce qui évolue : avec le PLUi les règles d'urbanisme sont harmonisées entre les communes, elles sont plus souples et privilégient **l'insertion du projet dans son environnement.**

Ce qui reste inchangé : les certificats et demandes d'autorisation doivent être déposés dans la mairie où se situe le projet. C'est le Maire qui signe les arrêtés afférents aux différentes autorisations déposées.

Comment consulter les pièces du PLUi par rapport à un projet ?

1. Localiser sur le plan de zonage (règlement graphique) le terrain concerné et identifier la zone (exemple zone A : agricole, zone UR : zone urbaine à vocation résidentielle, etc).
2. Prendre connaissance des règles afférentes à la zone dans le règlement littéral.
3. Noter si des prescriptions particulières figurent sur le plan de zonage (exemple haies à protéger, emplacement réservé, etc). Ces indications sont identifiables grâce à la légende.
4. Regarder si le terrain est situé dans le périmètre d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – voir la légende du plan. Si oui, prendre connaissance des orientations spécifiques dans le document intitulé OAP.

Au-delà des règles du PLUi, des servitudes peuvent également s'appliquer tels que les périmètres des abords de monuments historiques, les zones de prescriptions archéologiques, etc.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie ou le service urbanisme de la communauté de communes au 05 49 25 64 11, ou par mail à communaute@valdegatine.fr





Des infos du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Les nouveaux conseillers municipaux au cœur du projet

L'année 2020 a été l'occasion de renouveler les équipes municipales. Les nouveaux conseillers, tout comme les acteurs impliqués dans la vie locale, seront associés à l'écriture de la Charte du projet de Parc naturel régional (PNR). Si les délais sont respectés, la phase d'évaluation et de validation de la Charte se terminera par la consultation des communes avant la fin de ce mandat municipal. Chaque Conseil municipal aura le choix d'adhérer à ce projet de Charte et donc au futur Syndicat Mixte du PNR.

Point d'étape sur le projet

Le Pays de Gâtine a obtenu, de l'Etat, en 2019, un avis d'opportunité favorable à la création du PNR. Ce concours d'entrée est une première étape mais il reste plusieurs années de travail avant d'obtenir le diplôme : le label PNR. Ce temps qui peut sembler long s'explique par le besoin de concertation nécessaire à l'adhésion de chacun à la feuille de route pour construire la Gâtine de demain : La Charte du Parc. C'est un contrat entre l'ensemble des acteurs d'un territoire. Elle est valable 15 ans et se décline en plans d'actions afin de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre des missions attribuées aux PNR, à savoir la protection du patrimoine paysager et architectural, la participation à la qualité de la vie locale, l'encouragement des activités économiques et l'innovation.

Cette année, si particulière, n'aura pas remis en cause le projet de PNR. Au contraire elle a multiplié les raisons de s'engager dans cette démarche afin préserver un cadre de vie de qualité lorsque nos déplacements sont limités ou de soutenir les productions locales et les agriculteurs engagés en vente directe. Les restrictions sanitaires ont limité la tenue de grandes réunions participatives.

Cependant, le Pays de Gâtine a pu avancer sur des éléments d'études comme l'inventaire du linéaire de haies ou l'identité paysagère du Pays de Gâtine.

Qui pilote le projet de Parc ?

Le projet de PNR est porté par le Pays de Gâtine depuis 2016 et par son Président, nouvellement réélu, Didier GAILLARD, maire de Ménigoute. Les 31 élus du Pays de Gâtine suivent attentivement l'avancée du projet et un vice-président est chargé plus particulièrement de ce dossier, il s'agit de Jean-Pierre RIMBEAU, Maire d'Ardin et Président de la Communauté de communes Val de Gâtine. Toute l'équipe salariée du Pays de Gâtine est également mobilisée, selon les thématiques d'action et une cheffe de projet, Camille Bévilion est dédiée à cette mission.

Le soutien de la Région et du Département

La Région Nouvelle-Aquitaine (qui a la compétence pour créer un PNR) accompagne financièrement et tech-

niquement le Pays de Gâtine depuis le tout début de la démarche. Le Pays de Gâtine peut également compter sur le soutien du Département des Deux-Sèvres, partenaire de la démarche depuis son lancement, qui vient de valider une aide financière pour trois ans. Ces aides vont accompagner les études nécessaires au projet de PNR ainsi que l'animation des temps de concertation avec les acteurs et les habitants de la Gâtine.

Des experts au service du projet de Parc

Une nouvelle instance a été créée pour accompagner la création du PNR : il s'agit du Conseil Scientifique et Prospectif. Il est composé de chercheurs ou universitaires en activité ou retraités, d'experts ou de personnalités qualifiées dans les domaines des sciences de la nature ou des sciences humaines et sociales. C'est un outil d'aide à la décision qui a pour rôle de formuler des propositions et de conduire des réflexions lorsque sont à prendre des décisions nécessitant une expertise technique et scientifique sur le territoire.



Passage du Tour de France en Gâtine le 9 septembre 2020, installation du Pays de Gâtine sur la commune des Châteliers avec l'aide de Jean-Yves Faucher et Eric Veillon, agriculteurs sur la commune.

Renseignements : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - pays-de-gatine@gatine.org

Plus d'informations sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine »



ZOOM sur...

L'association du comité des fêtes de Champdeniers a été fondée le 4 juillet 2001 à l'initiative de 6 habitants de la commune.

Le 1^{er} bureau était composé de Mr Johnny BLANC en tant président, Mr ARSIQUAUD, Mr MORIN, Mr BOURGUEIL, Mme GADREAU et de Mme THUILLAS.

Mr MORIN Joël, Mme GIRALDOS Fabienne, Mme THUILLAS Nathalie ont assuré la présidence de l'association, et depuis 1 ans, Mr BONNEAU Eric.

L'association a pour vocation d'assurer sur le territoire des manifestations festives et culturelles intergénérationnelles.

La première manifestation était le 14 juillet avec le tirage du feu d'artifice.

Depuis 19 ans, d'autres manifestations ont été ajoutées comme le marché de Noël avec aujourd'hui une quarantaine d'artisans créateurs, la venue de différents artistes spectacles (Paulo, Cabarie...), fête de la musique.

Le comité a proposé également des spectacles pour nos enfants avec la venue du conteur Mr GAUTIER, des week-ends structures gonflables très appréciés par les enfants et les parents.

Actuellement, l'association est composée de 22 bénévoles avec un bureau de 6 membres qui assurent environ 7 manifestations chaque année.

Pour l'année 2021, elles sont variables. Un spectacle en février avec Chloé MARTIN qui va nous présenter sa pièce « A Part Egale », en juin, notre fête de la musique avec différents groupes et avec un final en fin de soirée.

Notre traditionnel 13 juillet et marché de Noël en décembre, et comme nouveauté un concours de belote le 25 septembre ainsi qu'un festival itinérant « Mon village invite l'humour » le 23 octobre avec la venue d'humoristes débutants reconnus, parrainés par Jean Christian FRAISCINET du duo « LES BODINS ».

Pour assurer les manifestations, tous les bénévoles de l'association se dévouent et mettent tout en œuvre, toute leur énergie pour une bonne organisation, mais nous avons toujours besoin de volontaires.

Nous sommes une équipe très dynamique, pleine de ressource et d'idées, et qui a besoin du soutien de vous pour apporter de la joie, de la vie dans notre campagne, nos villages.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook « comité des fêtes de Champdeniers » pour suivre sur nos programmations.

Tous les membres du comité des fêtes de Champdeniers vous présentent
une année 2021 la plus merveilleuse,
que la joie vous accompagne tous les jours,
ainsi que la santé.



Comité des fêtes de Champdeniers

